

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance. Le numéro : 2 cts.

Bureaux de " La Semaine Religieuse " à l'Archevêché de Montréal.

DIRECTEUR : M. l'abbé J. M. Emard.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

SOMMAIRE

Dimanche de la Suptuagésime. — Allocution prononcé par N. T. S. P. le Pape Léon XIII, dans le Consistoire secret du 30 décembre 1889. — Nos Institutions de charité. — Un curé de Paris sauvé par ses paroissiens. — Apôstolat de la Prière. — Chronique. — Nouvelles religieuses : Angleterre, Hollande, Suisse.—Décès.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

LUNDI,	3	FEVRIER	— St-Dorothee
MERCREDI,	5	“	— Ste-Scholastique.
 VENDREDI,	7	“	— St-Etienne.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE,	2	FEVRIER	— Sept. 2 cl. sem. (S. Pur).
Lundi,	3	“	— Pur. B. V. M. d. 2 cl. (d'hier).
Mardi,	4	“	— Oraison de N. S. J. C. d. m.
Mercredi.	5	“	— Ste-Agathe, V. M. d.
Jeudi,	6	“	— St-Tite, E. C. d.
Vendredi,	7	“	— St-Romuald abbé db.
Samedi,	8	“	— St-Jean de Matha E C doub.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Cathedrale. — Dimanche 2. Confirmation avant la messe de 7 h. et de midi. A 10 hrs bénédiction des cierges par Mgr l'Archevêque.

Lundi à 8 hrs Mgr l'Archevêque dira la messe à l'occasion de la fête de St-Blaise, pour la préservation des maux de gorge.

Mercredi 5, à 8½ hrs A.M. Service pour le repos de l'âme de l'Honorable C. S. Rodier.

Dimanche 2. — Fête du Titulaire de la Purification à Repentigny, solennité des Titulaires de St-Jean-Chrysostôme, St-François de Sales, Ste-Martine, St-Ignace, au Coteau du Lac et Ste-Brigide à Montreal. Dans ces cinq paroisses on fera la bénédiction des cierges le 2, mais on ne célébrera la solennité de la Purification que dimanche le 9.

St-Joseph, rue Richmond. — Dimanche 2 février, après vêpres, dévotion des sept dimanches consacrés à honorer les douleurs et les allégresses de St-Joseph ; avec indulgence plénière chaque dimanche.

A V I S

Comité de rédaction de la SEMAINE RELIGIEUSE :

Messieurs Emard, Bruchési et Archambault.

Pour les abonnements et l'administration s'adresser à M. l'abbé J. A. Vaillant.

DIMANCHE DE LA SEPTUAGESIME

Parabole des vigneron.

I. A l'entrée de la Septuagésime, l'Eglise nous prépare à la pénitence ; elle nous exhorte à secouer notre langueur ; elle excite l'énergie de notre bonne volonté et nous fait hâter le pas pour nous avancer vers nos destinées futures. La parabole des vigneron symbolise tous ces enseignements ; elle met en évidence la grande affaire de la vie présente qui est de travailler à notre salut éternel. A quoi en effet nous servirait de gagner le monde et tout ce qu'il renferme, si nous venions à perdre notre âme ?

Mettons notre confiance en Celui qui nous assiste, en même temps qu'il nous exhorte et nous éclaire. Appuyés sur son secours, tout devient facile.

II. La parabole de la Septuagésime marque les épanchements successifs de la divine bonté qui se manifeste en divers temps et sous diverses formes. Le Père céleste convie tous les hommes, sans acception de personne, à travailler à sa vigne, travail qui doit s'appliquer tout d'abord à notre sanctification personnelle. Car notre âme est une vigne d'une merveilleuse fécondité ; elle réclame une culture sérieuse, et il faut qu'elle soit taillée, arrosée, émondée, redressée. Ce travail est long, et le temps est court, dit le sage.

Perdre notre temps, ce serait perdre notre vie, ce serait perdre le ciel et l'éternité.

La volonté seule de tout souffrir pour Dieu, bien qu'elle reste sans effusion de sang, tient lieu de martyr devant Dieu.

(St-Cyprien).

La bonté de Dieu qui nous appelle et le péril qu'il y a d'abuser de ses grâces, sont deux motifs également puissants pour nous engager à ne pas différer un moment de nous donner à Dieu.

ALLOCATION .

PRONONCÉE PAR

NOTRE TRES SAINT PERE LE PAPE LEON XIII

Dans le consistoire secret du 30 décembre 1889.

Vénérables Frères,

Une consolation Nous est venue naguère opportunément des lointaines régions de l'Amérique et aussi de la Suisse. Le désir si ardent des catholiques d'avoir des Instituts d'enseignement supérieur leur appartenant, vient d'obtenir satisfaction, grâce à leurs propres efforts, par l'établissement à Washington, à Ottawa et à Fribourg, d'universités qui auront pour règle inviolable d'unir l'intégrité de la foi à l'éclat de l'enseignement et de former la jeunesse à la religion non moins qu'à la science. Nous savons quelle reconnaissance est due, pour ces fondations, d'abord à la sollicitude et à la constance des Evêques, ensuite au concours des particuliers. Ils méritent les uns et les autres d'être loués pour avoir, dans une communauté de volonté et d'efforts, fondé des institutions dont les bienfaits seront grandement profitables, non seulement à l'Eglise, mais à l'Etat. Car, Nous entrevoyons par la pensée, Vénérables Frères, les fruits qui naîtront de l'œuvre entreprise, et Nous Nous réjouissons en songeant que, dans les villes que Nous venons de nommer, le catholicisme pourra librement se développer, sous la sauvegarde de l'autorité des lois et de l'équité des hommes.

Ces événements heureux du dehors rendent plus pénible encore l'impression produite par ce qui se passe chez nous. Ici, en effet, les adversaires ne cessent pas de combattre l'Eglise ; Que dis-je ? Ils manifestent plus audacieusement chaque jour leur hostilité et ne rougissent pas de se glorifier de leurs attentats. C'est ce que proclament assez haut les paroles prononcées naguère par un homme public, alors que, dans une nombreuse réunion, expressément convoquée, il a clairement fait connaître ce que les chefs du pouvoir en Italie pensent de l'Eglise et du pontificat romain et ce qu'ils veulent.

Des paroles analogues ont été entendues, au mois de juin, dans

cette ville de Rome, aux jours où se sont produites d'insolites et bruyantes manifestations, moins pour honorer un apostat que pour outrager l'Eglise. On voit facilement que, de part et d'autre, les sentiments sont les mêmes et qu'il y a le commun dessein de faire la guerre à la religion des ancêtres et, sous les auspices et la conduite des sectes perverses, d'arracher, s'il était possible, des bras de l'Eglise, toute la nation italienne.

Vous connaissez, Vénérables Frères, ces sentiments pleins d'hostilité et d'audace. On s'est plu à attaquer les droits des Pontifes Romains sur la ville de Rome, et à diminuer leur valeur jusqu'au point de prétendre qu'ils n'ont pas plus d'importance que les titres d'une maison royale quelconque. Et quant à ce qui Nous a été ravi, on soutient que c'est un bien acquis aux nouveaux possesseurs de par un droit ferme et perpétuel, comme si le droit pouvait naître de la violence et de l'injustice.

Il est certainement superflu de répéter ici les titres tout à fait particuliers en vertu desquels le Siège Apostolique revendique son droit sur la ville de Rome, et ne cessera de le revendiquer. De même, il n'est pas besoin de rappeler la nature de la principauté civile des Pontifes Romains, laquelle, ayant pour objet de donner une efficace garantie à la liberté et à la dignité du ministère apostolique, possède une raison d'être qui lui est absolument propre et diffère notablement de la condition commune des autres principautés.

Toutefois, Nous ne pouvons ni ne devons garder entièrement le silence en face des assauts renouvelés que l'ennemi dirige contre le Siège Apostolique ; d'autant moins qu'en luttant pour Notre droit, Nous n'avons pas pour fin de défendre une chose temporelle, mais que Nous visons des intérêts plus hauts et plus grands.

Ce que Nous voulons, c'est, comme il faut, la conservation intégrale de la foi chrétienne ; car cette intégrité est mise en péril lorsque les gouvernants assignent à l'Etat le rôle de revendiquer pour la raison humaine la souveraineté sans mesure et sans loi ; ce qui, à parler sans ambages, n'est autre chose que rejeter tout ce que Dieu a révélé et se séparer complètement de l'Eglise.

Ici, il ne s'agit plus seulement d'Etat qui n'a de préférence pour aucune religion et les met toutes, sans distinction, sur le même pied, égalité, d'ailleurs, qui est inique et souverainement

préjudiciable ; mais on se permet de déclarer publiquement la guerre à la religion catholique et l'on fait alliance de volonté et d'efforts avec les pires ennemis de Jésus-Christ.

Il semble à peine croyable que l'on en soit arrivé là, et cela au sein de cette nation italienne qui, par la faveur de Dieu, a vu briller dès la première heure la lumière de la vérité chrétienne et, pendant l'espace de dix neuf siècles, a éprouvé les bienfaits les plus grands et les plus particuliers de la bonté divine et en a conservé fidèlement la possession. Mais le fait est présent et évident. Et les actes ne restent certes pas audessous des menaces : on emploie tous les moyens de réaliser les desseins formés et l'on ne cesse pas de détourner pour le mal de l'Eglise les institutions et les lois.

Les prochaines calendes de janvier doivent marquer, vous le savez, l'entrée en vigueur d'un nouveau code pénal. Lorsqu'il était en délibération, l'année dernière, dans l'assemblée des législateurs, Nous n'avons pas manqué de flétrir, comme il convenait, certaines dispositions de ce code qui, sous prétexte de réprimer la licence, ont en réalité pour objet d'amoindrir la juste liberté du clergé et d'entraver son action.

Nous y avons dénoncé une grave atteinte portée à l'Eglise qui, divinement constituée en la forme de société parfaite, est indépendante et ne doit, dans l'accomplissement de ses fonctions, être assujettie à aucun pouvoir humain. Nous Nous plaignions en même temps de l'injure faite à tout le clergé contre lequel, sans aucun motif plausible et au mépris d'un droit sacré, on portait, avec une sévérité exceptionnelle, des lois d'exception.

Ces lois, avec quelques modifications de forme, ont été néanmoins votées et promulguées. C'est pourquoi, soucieux de Notre devoir apostolique, Nous renouvelons, aujourd'hui que l'injustice est perpétrée, les protestations que Nous avons fait entendre lorsqu'on la méditait.

Mais à une attaque contre l'Eglise vous voyez une autre succéder : Nous voulons parler de la loi élaborée au sujet des Oeuvres pies, que l'on vient de voter à la hâte, et que l'on avoue être seulement un pas en avant dans la voie qui doit aboutir à l'effacement complet de tout vestige de religion dans les institutions publiques. La nature de cette loi est assurément d'accord avec ce dessein, car elle a pour principal effet, en partie de détruire, en partie de transformer tout ce qui est fondation de piété, de

telle façon que ce bouleversement paraît devoir entraîner la ruine même de ces fondations.

Ce qui, notamment, n'est conforme ni à la piété, ni à la justice, c'est que presque toutes les œuvres qui ont été instituées ou fondées par testament en faveur du culte divin, ou pour le soulagement de l'âme des défunts, ou pour la dotation de jeunes filles qui aspirent à entrer dans un couvent, sont, par cela même, considérées comme caduques et sont abolies pour être appliquées à d'autres usages. Il y a là une violation évidente de la volonté des fondateurs, attendu qu'ils ont consacré leur bien aux fins précises que nous venons de rappeler et nullement à d'autres ; et ces fins qui concernent la religion, le soulagement de l'âme des trépassés et la perfection de la vertu sont, de leur nature, aussi immuables et perpétuelles que les droits et les devoirs qui relient l'homme à Dieu.

Nous ne saurions non plus passer sous silence la mesure en vertu de laquelle, tout le monde à peu près y compris les femmes, pouvant faire partie des commissions administratives du patrimoine des Œuvres pies, les curés en sont exclus. On a déclaré vouloir qu'il en soit ainsi à cause de leur attachement bien connu pour leurs évêques et pour le Pontife romain ; de telle sorte que l'on ne peut douter de l'esprit et du but dans lesquels la loi dont nous parlons a été imaginée.

Ils disent que la bienfaisance doit être *laïque*, pour être mieux acceptée, les nécessiteux ayant coutume de recevoir avec un sentiment d'avilissement et de honte les secours qu'ils sentent leur venir de la charité chrétienne.

Mais il est lamentable qu'il se trouve parmi les chrétiens des hommes qui errent si profondément dans l'appréciation d'une vertu qui est la reine de toutes les autres. La volonté sincère de soulager le prochain ne peut naître que de la bienveillance du cœur ; or celle-ci résidera uniquement ou principalement dans l'âme de celui qui voit en chacun de ses semblables un autre lui-même et qui l'aime comme un frère ; de celui qui regarde les autres hommes comme nés, ainsi que lui, d'un même père qui est Dieu, comme rachetés également par le sang de Jésus-Christ et comme appelés dans le ciel à la même félicité.

Bien plus, Jésus-Christ a un si grand amour pour les pauvres et les malheureux qu'il regarde comme fait à lui-même le bien qui leur est fait, et qu'il se tient pour obligé en leur lieu et p'a-

ce. Une charité animée de ces sentiments, loin d'abaisser l'esprit du pauvre, élève au contraire sa personne à une dignité dont l'homme, sans la lumière de la doctrine céleste, n'aurait pas même pu concevoir l'idée.

C'est en vain qu'on chercherait une charité de cette nature en dehors de l'Eglise de Dieu, que Jésus-Christ a laissée seule héritière de sa sagesse, de sa science et de ses dons et qui, dans tous les temps, a donné d'éclatants témoignages de sa fidélité à suivre les conseils, à imiter les exemples de son divin fondateur.

Y a-t-il un genre de misères auquel l'Eglise ne se soit appliquée à subvenir, non seulement avec une maternelle affection, mais avec une prudence et une vigilance extrêmes ? C'est ainsi que par son action et par son autorité, ou au moins par ses conseils, par sa faveur, par sa protection, on a trouvé en tous pays des soulagements appropriés à la diversité des maux, surtout là où l'Eglise a été plus prospère et les vertus chrétiennes mieux pratiquées.

A ce point de vue, l'Italie a excellé, elle qui, gardant intacte, à travers la prospérité ou l'infortune, la foi catholique, a été dans tous les âges si féconde en biens de ce genre. C'est pourquoi il est plus monstrueux et plus indigne du peuple italien de vouloir ravir à l'Eglise la faculté d'exercer publiquement la bienfaisance.

On avait objecté aussi que les rentes des Oeuvres pies étaient mal administrées ou mal placées ; mais la lumière de la vérité a jailli de là où l'on s'y attendait le moins. L'enquête instituée à cet effet a démontré avec éclat la fausseté de ces accusations.

Comme pour mettre le comble aux injustices, un autre attentat a été commis par lequel ceux qui ont en main le pouvoir ont fait invasion dans l'administration même des choses sacrées. Vous comprenez aisément, Vénérables Frères, de quoi Nous voulons parler : il s'agit de ce que l'on a décidé d'entreprendre, au cours de ces derniers mois, contre Notre Vénérable Frère Louis, évêque titulaire de Troade, ordinaire d'Aquaviva et d'Altamura.

Vous savez tous ce qui a été fait contre lui : on l'a d'abord privé des biens de l'un et de l'autre siège ; on l'a destitué de son poste, chassé de sa résidence, pendant que l'on donnait à un autre le gouvernement de ces églises, comme s'il s'agissait d'une affaire purement civile, relevant de la juridiction et de l'arbitre du pouvoir politique.

Par ce fait on n'a pas seulement foulé aux pieds les lois de l'Église, mais on a violé aussi les droits essentiels de Notre primauté pontificale. C'est pourquoi Nous Nous plaignons avec une profonde douleur d'une pareille injure, et en même temps, en vertu de Notre autorité apostolique, Nous condamnons et réproprions ce qui a été décrété ou exécuté à ce sujet par la force.

En ce qui concerne le clergé et le peuple de ces Églises, Nous les avertissons dans le Seigneur de considérer sérieusement ce que le devoir leur impose. De même qu'il est juste d'être soumis au pouvoir politique dans les affaires civiles, de même aussi, en ce qui concerne le gouvernement des âmes, ils ne peuvent être soumis qu'à Notre autorité et aux droits légitimes de ceux qui leur sont proposés, s'ils ne veulent, ce dont Dieu les préserve, se séparer eux-mêmes de ce Centre de l'unité catholique.

Et maintenant, avant de désigner les Evêques qui vont être préposés aux sièges vacants de diverses Églises, Nous créons cardinaux de la Sainte Église Romaine, pour la plus grande gloire de Dieu et pour l'unité de l'Église, deux hommes éminents, dont cependant de justes motifs Nous font réserver le nom *in petto*, et que Nous publierons quand Nous le jugerons à propos.

Avec les dispenses, les dérogations et les clauses nécessaires et opportunes. Au nom du Père † et du Fils † et Saint † Esprit, Ainsi soit-il.

NOS INSTITUTIONS DE CHARITE

Jusqu'à ces dernières années, nos communautés religieuses ont joui d'une estime universelle. Personne n'avait osé, en présence des bienfaits sans nombre rendus par ces instituts à toutes les classes de la société, élever la voix pour nier, censurer ou déprécier leurs œuvres. Aujourd'hui, malheureusement, il n'en est plus ainsi. Certaines idées malsaines, venues d'outre-mer, semblent exercer sur quelques-uns une influence d'autant plus dangereuse qu'on la subit peut-être sans trop s'en rendre compte. De là des critiques marveillantes et souvent acerbes, des plaintes injustes, des accusations qui ne reposent sur aucun fondement. On trouve trop considérables les biens possédés par nos institutions de charité ou d'éducation. Mais on oublie que ces biens ont été acquis au prix des sacrifices les plus pénibles, qu'ils n'ont

pas d'autre destination que celle de répandre partout les lumières de la science à tous ses degrés, ou bien de venir au secours des pauvres, des orphelins, des infirmes, des vieillards délaissés, etc., etc.

On jette les hauts cris en face des immenses édifices construits pour ces mêmes fins, sans se donner la peine de s'informer s'ils répondent ou non aux exigences des œuvres multiples qui s'y accomplissent, au nombre de personnes qui y sont logées et nourries gratuitement et à celui des religieuses qui s'y consacrent sans réserve au service des membres souffrants de la société.

Au reste, on chercherait en vain, dans ces prétendus palais, l'opulence et le luxe ; tout y est propre et convenable, mais simple et pauvre. Une visite dans ces asiles de la charité chrétienne est une véritable leçon d'économie domestique et même sociale. On y apprend, en effet, comment, à force de ménager dans les petites choses, il est facile d'arriver à l'aisance, et, avec le temps, à la fortune ; on y apprend surtout que l'esprit de sacrifice et de renoncement peut seul donner une solution satisfaisante au grand problème du *paupérisme*, solution qu'on cherche en vain dans les théories modernes les plus célèbres et les plus populaires.

Mais, nous objecte-t-on encore, les œuvres de charité de nos communautés religieuses ne sont pas en proportion avec leurs richesses, leurs propriétés mobilières et immobilières. Celles-ci se sont accrues considérablement depuis quelques années ; montrez-nous une augmentation correspondante dans leurs œuvres.

Et tout d'abord nous pourrions répondre qu'on exagère beaucoup trop, à dessein ou par ignorance, la valeur de ces biens.

Ensuite, il est bon de se rappeler que la plupart des propriétés appartenant à nos institutions de charité ne rapportent aucun revenu, et servent simplement à des fins d'assistance publique. Enfin, il est faux de dire que ces institutions ne rendent pas à la société des services en rapport avec ce qu'elles ont reçu dans le passé, ou ce qu'elles reçoivent dans le présent de la générosité de nos populations catholiques.

✓ Afin de détruire ce que ces accusations, lancées à la légère, pourraient avoir produit de fâcheux dans l'esprit du public, nous avons cru opportun de mettre sous les yeux de nos lecteurs une statistique fidèle des œuvres de charité accomplies chaque année par les communautés religieuses de la seule ville de Montréal.

Ce sera une réponse courte, mais péremptoire à ceux qui ne croignent pas, au moyen de mensonges et de calomnies, de créer des préjugés, et même de soulever des haines mal dissimulées contre des institutions auxquelles nous devons tant dans l'ordre temporel aussi bien que dans l'ord spirituel.

Nous commencerons notre travail en publiant un rapport parfaitement exact sur les œuvres annuelles des Révérendes Sœurs de Charité de la Providence dans la paroisse Saint-Jacques.

Les Sœurs de Charité de la Providence ont trois (3) établissements dans la paroisse Saint-Jacques :

1o *L'Orphelinat St-Alexis, rue St-Denis.* — Cette maison compte 150 orphelins élevés dans l'Institution. De plus, 250 élèves fréquentent les classes tenues gratuitement en faveur des enfants pauvres.

2o *L'Hospice St-Joseph, rue Mignonne.* — 36 vieillards y sont logés et nourris. Les Sœurs n'ont d'autres ressources que la quête à domicile. Chaque jour, elles se présentent dans les maisons des riches pour mendier les restes des tables : pain, viande, etc., et c'est à l'aide de ces quêtes quotidiennes qu'elles soutiennent leurs pauvres. Elles ont aussi donné, dans le cours de l'année 1889, 1550 repas aux pauvres du dehors.

3o *Asile de la Providence, rue Ste-Catherine.* — Il y a actuellement dans cet Asile 120 vieilles infirmes nourries et entretenues gratuitement. Les Sœurs de cet établissement sont aussi chargées de la visite des pauvres et des malades de la paroisse Saint-Jacques, jusqu'à la rue St-Laurent inclusivement, et d'une partie de la paroisse du Sacré-Cœur.

La statistique des œuvres faites dans ces différents quartiers, pour l'année 1889, donne les chiffres suivants :

Visites aux pauvres	- - - - -	28,274
Visites aux malades	- - - - -	17,243
Visites dans l'intérêt des pauvres, pour quêtes, bazar, etc.	- - - - -	13,700
Veillées auprès des malades	- - - - -	960
Morts ensevelis	- - - - -	220
Nombre de malades	- - - - -	1,236
Visites à l'Hôpital Anglais	- - - - -	122
Repas donnés aux pauvres du dehors	- - - - -	11,324

Visites des Médecins du Dispensaire chez les pauvres, à domicile - - - - -	2,913
Prescriptions des Médecins remplies gratuitement au Dispensaire - - - - -	28,916
Produit des quêtes faites à domicile et distribué à 269 familles :	
a) En argent - - - - -	\$557.00
b) En provisions et linge, évalué à - - - - -	584.00
c) En bois et charbon - - - - -	75.00
	<hr/>
	\$1216.00

UN CURE DE PARIS SAUVE PAR SES PAROISSIENS

Le jeudi saint, 6 avril, M. Simon est arrêté par six gardes et un sergent qui le conduisent à la Préfecture de police où il est emprisonné. Aussitôt une pétition spontanée partait de son ancienne paroisse de Ste-Marguerite, et une autre du Petit-Mont-rouge, pour réclamer sa délivrance. Dans la paroisse Saint-Eustache, les bouchers organisent une protestation, puis les dames de la Halle envoient une délégation à la Préfecture pour exiger qu'on leur rende leur curé. Celle qui doit parler en leur nom est introduite dans le bureau de ces *messieurs*, grâce à la protection d'un ami de Félix Pyat ; elle se trouve en présence de juges nombreux, mais elle n'est pas timide.

— Citoyenne, que demandez-vous ?

— Je veux mon curé, M. Simon, curé de Saint-Eustache. Je ne viens pas vous demander une grâce, entendez-vous ? Je veux mon curé.

— Votre curé est comme bien d'autres.

— Les autres, ce n'est pas mon affaire ; je veux mon curé. Dites-moi pourquoi vous l'avez pris ?

— Parce que c'est notre bon plaisir.

Un mot terrible accompagne cette réponse ; on avait murmuré à l'oreille du président ce renseignement tiré du dossier : *Simon, Eustache, Mazas*.

— Non, dit la femme avec colère, il n'iras pas à Mazas, je veux le ramener avec moi ; et si cela, vous ne savez pas ce qui vous attend aux Halles !

Ces *messieurs* prenant alors un ton plus conciliant :

— Allons, ne vous faites pas tant de bile, ma petite mère, vous l'aurez votre curé.

— Demain (c'est à-dire le samedi saint).

— Ah ! Je vous connais, demain vous ne me le donnerez pas ! Mais je reviendrai, soyez tranquilles, et nous verrons.

— Est-il aimé de ces dames de la Halle, ce curé-là ! dit un assistant. — Et des hommes ici, répond un voisin, car il y a là une pétition du faubourg Saint-Antoine et bien d'autres encore !

La dame revint en effet le samedi et reçut la promesse que son curé serait délivré pour le jour de Pâques. Le même jour, on signa encore deux nouvelles pétitions dans le quartier, et une tentative très touchante fut faite par une autre dame de la Halle. Elle s'est munie d'un laissez passer et va pour se rendre à la Préfecture : “ Mais il ne faut pas aller seule, lui disent les compagnes. — Eh bien, j'irai, moi, répond un jeune enfant. ” C'était Paul Broda, il a dix ans ; sa mère, marchande au petit tas, est restée veuve avec deux enfants. Connaissant l'énergie et le cœur de Paul, la dame part avec lui. Au moment où ils sont introduits devant le chef du bureau, celui-ci lit une lettre qui lui est adressée en faveur du curé de Saint-Eustache par un menuisier du faubourg Saint Antoine, père de sept enfants. Allons, dit il, c'est encore le curé de Saint-Eustache, nous ne nous occuperons donc que du curé de Saint-Eustache.

Paul murmura dans ses dents.

— Que dis-tu, petit ?

— Je dis qu'il n'a pas un bon feu comme vous.

— C'est sans doute qu'il n'a pas de bois.

— Pardi, pas de bois, il le donne aux pauvres et son argent aussi.

— Qu'en sais-tu ? t'en a-t-il donné à toi ?

— Pas à moi, mais à ma mère ; il lui en a donné pour acheter ses choux, et maintenant qu'elle a une fluxion de poitrine, c'est lui qui envoie du bon bouillon.

Ces paroles, dites avec aplomb, attirèrent l'attention presque bienveillante de ces *messieurs*. Cependant l'un d'eux dit à l'enfant : “ Allons, allons, ton curé ira dans la grande boutique. ”

— “ Qu'est-ce que c'est que votre grande boutique ? ” dit Paul, qui a compris, et deux grosses larmes coulent de ses joues.

Cependant, il continue : — Comment, vous ne me le rendez

pas, mon curé ? Qui est-ce qui me donnera à manger, ce soir ?

— Il donne donc beaucoup aux pauvres ?

— Venez voir à l'église la queue qu'il y a tous les matins.

— Eh bien, mon gargon, pour ce soir, tâche de te trouver quelqu'un qui te donne à dîner et demain ton curé te donnera à déjeuner. Ce qui nous fait plaisir, ajoute le chef, c'est de voir ce curé réclamé par les pauvres et les ouvriers. Quant à plaire tant aux dames de la Halle, il faut qu'il ait de grandes qualités, car, en général, elles ne sont pas bégueules...

Non, mais elles auraient pu donner à ces *messieurs* des leçons de justice, de bons sens et de foi.

La dame subit aussi son interrogatoire ; elle fut, du reste, écoutée avec patience et bonté quand elle raconta les traits de délicatesse charitable dont elle et plusieurs de ses compagnes avaient été l'objet de la part de M. le curé, surtout pendant le siège. Tant de généreux dévouements obtiennent enfin la récompense. Laissons la parole à M. Simon lui-même.

“ J'ignorais toutes les démarches de mes paroissiens et de mes amis lorsque, le 9 février, jour de Pâques, à trois heures du matin, le géôlier ouvre brusquement la porte de ma cellule, et, d'une voix de stentor : “ 115 ! levez-vous, dépêchez-vous, prenez vos bibelots et descendez !... ”

— Stupéfait de ce réveil, je lui demande : “ Où vais-je ? ” Je n'en sais rien, répond-il, peut-être est-ce votre délivrance, peut-être autre chose... Il y a dans la vie tant de jours mauvais. Mais, bref de dialogue et de pourparler, hâtez-vous.

Me lever, m'habiller, prendre les quelques objets que j'avais fut l'affaire d'un clin d'œil, et déjà j'avais franchi le seuil de ma cellule, laissant à mon géôlier un témoignage de ma gratitude pour ses soins à mon égard. Des gardes armés m'attendaient ; ils me placent au milieu d'eux, et, dans le silence de la nuit, à la lueur des quinquets fumants et à moitié éteints, je traverse corridors et cours interminables. Enfin, j'arrive dans un cabinet assez spacieux, meublé et tapissé en vert : la fumée des cigares épaississait l'atmosphère ; les gardes me quittent et je me trouve en présence d'un magistrat de la Commune ; il est jeune, porte une barbe épaisse ; sa physionomie est farouche ; il a sur la tête un képi brodé. Autour de lui, formant sa cour, des individus de tous costumes, debout, assis, couchés. Mon entrée a fait sensation, et tous les regards se dirigent sur moi. L'interrogatoire commence :

— Vous êtes le citoyen Simon, curé de Saint-Eustaché ?

— Oui, Monsieur.

— C'est bien vous qui êtes le citoyen Simon, curé de Saint-Eustache ?

— Oui, Monsieur.

— Comment se fait-il que vous soyez ici ?

— Comment il se fait que je sois ici ! Ce n'est certes pas de mon chef que je suis enfermé et délaissé, sans que personne de mes accusateurs ait donné signe de vie. Je suis ici parce que des hommes armés sont venus m'arracher de mon presbytère sous le faux prétexte de délivrer, par une démarche, un de mes vicaires arrêté, sans motif, le jeudi matin. Arrivé au bureau du chef de la police municipale, on me déclare arrêté : voilà, monsieur, l'explication de ma présence ici.

— Il paraît que vous jouissez d'une bonne réputation dans votre quartier... Voici votre laisser-passer. Mais il est nuit ; seul dans les rues, vous pourriez être contrarié sur votre route ; je vais vous faire accompagner par un de mes amis.

Le laisser-passer était ainsi conçu :

“ Laissez sortir de la Préfecture le citoyen Simon, curé de Saint Eustache...”

Raoul RIGAULT.

“(Cachet), 9 avril 1871.”

Il était libre, sa paroisse l'avait délivré des mains de ces hommes de sang auxquels personne ne put arracher ni l'archevêque de Paris, ni le curé de la Madeleine, ni tant d'autres prêtres ou personnages éminents qui furent fusillés à la Roquette.

M. Simon chanta la messe le jour de Pâques, offrit le pain béni à ses paroissiens et leur adressa ses simples paroles :

“ Mes biens chers paroissiens,

“ Je ne pensais pas célébrer avec vous cette belle solennité pascale. J'en avais fait à Dieu le sacrifice, et c'en était un bien grand pour mon cœur. J'ai appris avec quelle ferveur vous avez prié pour moi, avec quel intérêt vous vous êtes associés à toutes les démarches inspirées par les circonstances, par l'affection et par le dévouement. Je vous suis rendu ; après Dieu, c'est à vous que je le dois. Donc, tous ensemble, bénissons la divine Providence de nous retrouver ici.

“ Permettez-moi de m'en tenir à ces simples paroles et de vous offrir, en signe de joie et de reconnaissance, à chacun autant que possible, un modeste pain béni, souvenir des agapes ancien-

nes ; nous l'appellerons, si vous le voulez bien, la brioche du retour de son pasteur au milieu de son troupeau. Je vous bénis et remonte pour vous au saint autel."

Chacun reçoit, en effet, sa brioche bénite, sans s'étonner de cette attention d'un père, dont on connaît la délicatesse, et nous savons plus d'une famille où l'on garde précieusement la brioche du jour de Pâques.

APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

Intention générale pour février 1889

L'extension du culte de Saint Joseph.

Dieu se plaît "à vaincre le mal par le bien." N'est-ce pas de nos jours, en plein siècle de naturalisme officiel et brutal, que le triple culte du Sacré Cœur de Jésus, de la Vierge immaculée et saint Joseph commence à jeter dans tout l'univers ses rayons les plus doux et les plus vifs ? Et voici que, dans une Encyclique toute récente, S. S. le Pape Léon XIII presse les fidèles de donner désormais à la dévotion du glorieux Patriarche un éclat plus grand.

A vrai dire, les privilèges de saint Joseph sont si hauts et si divins, son crédit si exceptionnel, sa dévotion si sympathique à tous, qu'il y a, dans l'obscurité relative où ce culte est demeuré jusqu'à nos jours, un véritable miracle. Miracle, hâtons-nous de le reconnaître, de miséricorde et de tendresse pour nous. Si ce trésor est resté comme enfoui durant tant de siècles, c'est que la bonté divine le réservait à l'extrême disette des jours présents. Prions donc avec ferveur pour l'extension de ce culte béni, et l'Église ressentira de plus en plus les effets d'un si puissant patronage.

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculée de Marie, les prières les œuvres et les souffrances de cette journée en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour l'extension du culte de saint Joseph, afin que l'Église militante, dont il a été constitué le protecteur, ressente de plus en plus les effets d'un si glorieux patronage.

CHRONIQUE

Par décision de Mgr l'Archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. A. Labelle, prédicateur diocésain de l'Œuvre de la Colonisation.

M. W. O'Meara, curé de St-Gabriel, à Montréal.

M. J. E. Limoges, vicaire à Ste-Cécile.

M. A. St-Jean, vicaire à Ste-Brigide.

Mgr C. A. Marois, secrétaire de Son Em. le cardinal Taschereau, a été nommé Vicaire Général du diocèse de Québec, en remplacement de feu Monseigneur C. E. Légaré.

* * *

L'Eglise de Beauport, une des plus belles du pays, vient d'être complètement détruite par un incendie. Pertes au delà de \$200,000.

* * *

Le Sacré Collège compte encore seize ou dix-sept membres de la création de Pie IX.

* * *

Une lettre de Damara annonce la mort du R. P. Perry, jésuite éminent de Stonyhurst, Angleterre. C'était un astronome distingué. Il est mort à bord de la frégate anglaise *Comus*, au large de Cayenne, Guyanne française. Le R. P. Perry a donné des conférences à Montréal, il y a quelques années.

* * *

On annonce aussi la mort du R. P. Perron, S. J., décédé au collège de Fordham, près New-York, dans la soixante-onzième année de son âge. Avant d'embrasser la vie religieuse, le P. Perron avait suivi la carrière des armes. Il servait en Algérie, sous Lamoricière, dont il fut aide-de-camp. Entré dans la S. J. en 1846, il fit son noviciat à Rome en même temps que le P. Anatole de Bengy, fusillé sous la Commune le 26 mai 1871. Il remplit dans son ordre plusieurs charges importantes, entre autres celle de Supérieur des Jésuites du Canada et de l'Etat de N. Y.

* * *

Une cérémonie touchante, organisée par les soins de la Société Saint-Vincent de Paul, a eu lieu dimanche dernier dans l'église Saint Pierre de cette ville. L'assistance était très nombreuse ; Mgr l'Archevêque a donné le sermon et le salut, et la quête a été faite au profit des pauvres par des membres de l'admirable Société de Saint Vincent de Paul. Voilà ce qu'on peut appeler une fête de bienfaisance ; l'aumône est demandée et offerte en présence de Dieu, pour les membres souffrants de Jésus-Christ, et la charité s'exerce avec pureté d'intention, sans que la vanité ou le plaisir viennent diminuer son mérite.

* * *

L'acte d'incorporation général des villes, passé en 1876, au parlement provincial de Québec, déclare *biens non imposables* les propriétés appartenant à des fabriques ou corporations religieuses, charitables ou d'éducation, les cimelières, évêchés, presbytères et leurs dépendances.

Malgré certaines critiques qui ont paru dernièrement dans quelques journaux, nous sommes convaincu que la population de notre pays ne demande qu'à conserver une législation aussi éminemment chrétienne.

Outre qu'elle consacre le principe admis de tout temps, que

l'on ne doit pas prélever d'impôt sur la maison de Dieu, ni sur la charité qui recueille le pauvre et soulage l'infirmes, la loi de 1876 offre plusieurs autres avantages précieux pour le public non moins que pour les maisons religieuses ; elle est un témoignage constant de la reconnaissance due et vouée à l'Église pour les services immenses rendus pendant des siècles en ce pays ; elle met les maisons de charité et d'éducation en mesure de continuer leurs œuvres, et même d'en accroître le nombre et l'importance ; par là même, elle leur permet de décharger l'autorité civile d'un lourd fardeau et d'une grande responsabilité ; autrement un grand nombre d'orphelins, de vieillards, de pauvres et de malades resteraient à la charge des municipalités qui ne pourraient les recueillir qu'au moyen de taxes spéciales très onéreuses, comme le démontre l'expérience.

L'objection unique que l'on fasse contre cette loi de 1876, c'est qu'elle ne semble pas respecter l'égalité absolue qui, affirme-t-on, doit exister entre tous les citoyens et toutes les associations d'un même pays. Pour la résoudre, qu'il nous suffise de dire ici, sans parler des exemptions et des *bonus* parfois libéralement accordés, que les maisons religieuses accepteraient sans doute volontiers de payer les mêmes impôts que les sociétés financières, industrielles et commerciales, du moment que celles-ci, renonçant pour leurs membres respectifs à tout bénéfice personnel, comme à toute augmentation de bien être, s'engageraient à consacrer tous leurs revenus pour le soutien des œuvres de charité et d'éducation. Jusque-là, l'égalité n'est qu'un mot vide de sens.

* * *

A Paris, les sourds-muets ont célébré le centenaire de la mort de l'abbé de l'Épée, qui eut lieu le jour de Noël 1789.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Angleterre. — Une réunion d'ouvriers des docks, sous les auspices du comité de la grève, aura lieu le 30 janvier, dans le but d'organiser une manifestation en l'honneur du cardinal Manning, dont on célébrera le Jubilé le 8 juin prochain.

Le comité qui a pris cette initiative déclare qu'il n'a cédé à aucune sollicitation, qu'il s'agit simplement d'honorer un homme qui, malgré ses quatre-vingt-deux ans, a empêché, grâce à son énergie, à son dévouement aux classes laborieuses, un conflit des plus désastreux d'éclater entre des travailleurs et leurs patrons.

Hollande. — Il y a quelques mois, on comptait en Hollande, trois cent soixante-dix postes de ministres protestants vacants, et

pour remplacer ces vacances, sept candidats seulement étaient disponibles. Cela n'indique-t-il pas que le protestantisme est aux abois ? Toujours les protestants ont été protégés, favorisés, aidés de toutes manières, et voilà où ils en sont. Le catholicisme, au contraire, jadis persécuté en Hollande, toujours tenu à l'écart, fleurit, s'étend, et produit assez de prêtres, non seulement pour desservir les paroisses, mais encore pour en envoyer au loin gagner des âmes à Jésus-Christ.

Suisse. — La croix qui figure dans les armes de la Confédération helvétique et qui, dit la *Liberté de Fribourg*, affectait la forme maçonnique de cinq petits carreaux égaux, va redevenir la croix du Christ, plus allongée par en bas.

Le message du Conseil fédéral portait : Notre projet d'arrêté qui a pour but de déterminer les armoiries de la Confédération, de façon qu'il n'existe plus aucun doute à cet égard, est basé sur leur origine primitive, d'après laquelle la croix de nos armoiries représente non pas une figure mathématique, mais bien le symbole chrétien de la croix et en même temps l'insigne des anciens confédérés.

Grande discussion. — Les députés ont vu dans l'insistance des franc-maçons l'assurance que les cinq carrés étaient maçonniques.

Enfin, la croix du Christ, plus longue que large, a été adoptée par 57 voix contre 49.

NOUS RECOMMANDONS A VOS PRIERES



C'est une bonne et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils
soient délivrés de leurs péchés.

II March., XII, 46.

Rév. Père Cauvin, O. M. I., Hull.

Rév. Théop. Houde, curé de St-Aubert, Québec.

M. l'abbé Jules Paradis, Nicolet.

L'Hon. C. S. Rodier, sénateur, Montréal.

Sr Marie-Adèle Chabot, dite St-Ferdinand, Cong. N. D.

Sr Honorine-Euphémie Pinsonnault, Srs Grises.

Sr Rose de Lima Prévost, dite St-Michel, (Srs Grises).

Georges Guilbeault, Joliette.

Moïse Ménard, fils, Montréal. Noël Dubord.

Mlle Barbè Elisabeth Dallaire, Longue-Pointe.

Dme Louise Cousineau, épouse de Michel Leduc.

Dme Emélie Dabin, veuve de F. X. Lefebvre, Oka.

Dame Emma Prévost, épouse de M. Ant. Robert, Montréal.

DE PROFUNDIS.

B. E. McGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123
MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "

" 8.30 à 9.30 "

VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex, Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE.,
SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

CHAPLEAU FRERES

IMPRIMEURS

Livres et Pamphlets. Factums, Circulaires. Entetes de Compte. Etc.

Specialités:—POUR COMMUNAUTES RELIGIEUSES

193 RUE ST. URBAIN.

CLOCHES POUR EGLISES

MEARS & STAINBANK,

Établis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL (Londres Ang).

BERNEELY & CIE,

ETABLIS EN 1826.

WEST TROY, N.-Y.

HUGH RUSSEL,

Agent.

43 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL.

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à la gare de chemin de fer où au quai de bateau à vapeur le plus près.



LIVRES Anciens et Modernes achetés et échanges, catalogues publiés trimestriellement. Librairie scientifique. Papeterie à bon marché.

GRANGER FRERES,

No 1099, RUE NOTRE-DAME, 2e porte a l'Est de l'Eglise
Notre-Dame, Montreal.

VICTOR THIÉBAULT

ENTREPRENEUR DE POMPES FONEBRES

23 et 25, Rue Saint-Urbain, MONTREAL.

Téléphone No 1399.

PRIX MODÉRÉS.

Spécialité : Embaumer.

QUERY FRERES

ARTISTES-PHOTOGRAPHES

EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN
No 10, RUE ST-LAMBERT.

Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

PENNY

A RESSORT DE GEER
employées dans plus de trente églises et
et dans un plus grand nombre d'édifices
publics, les seules durables.

Aussi Bourrelets en Caoutchouc pour garantir du Froid par les Portes et Fenêtres
Chez **L. J. A. SUEVEYER, 1588, Notre-Dame.**

CHARLES A. BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc

2097, RUE NOTRE-DAME.

J. H. WALKER

DESSINATEUR et GRAVEUR SUR BOIS

ETABLI EN 1850

132, RUE ST-JACQUES, Montréal.

FONDERIE DES ARTISANS

FONDEE EN 1870

DAY & DEBLOIS

FABRICANTS DE LA

Célèbre Fournaise à Eau chaude "BEAUPRÉ" pour chauffage des Eglises,
Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons
une spécialité des ouvrages en fonte suivants :

Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo-
tures et Balustrades en fonte pour Toits, Tourrel-
les, Balcons, Parterres, etc., etc., Clotures
pour Cimetières, etc., etc.

120, RUE ANNE, - MONTREAL

LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

WM TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. St-CYR,
agents du département français.

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

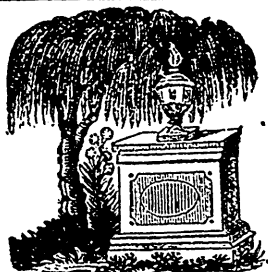
Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecossais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50, Rue MCGILL, Montréal.



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,
POTEUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix
Tres Reduits.

Résidence privée : J. BRUNET, Cote des Neiges

“ “ PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 203, rue Laval.

MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPLEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté
de la dite église, près Montréal, P. Q.

MILLER BROS. & MITCHELL

ETABLIS EN 1809

Machinistes, Constructeurs de Moulins et Ingénieurs,
MANUFACTURIERS D'ASCENSEURS DE SURETE,

*Pour les Passagers, le Service des Colis, les Ateliers et
les Salles à Manger, etc.*

110 à 120, Rue King.

Bureau : 122, rue King

MONTREAL, P. Q.

LOTÉRIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirage le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le trentième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, le 15 Janvier 1890, a 2 Heures P. M.

VALEUR des LOTS : \$50,000,00

GROS LOT : UN IMMEUBLE DE 5,000

NOMENCLATURE DES LOTS :

1 Immeuble de.....	\$5,000.00	\$5,000.00
1 do	2,000.00	2,000.00
1 do	1,000.00	1,000.00
4 do	500.00	2,000.00
10 do	300.00	3,000.00
30 Ameublements.....	200.00	6,000.05
60 do	100.00	6,050.00
200 Montres d'or.....	50.05	10,000.00
1000 Montres d'argent.....	10.00	10,000.00
1000 Serviettes de toilette.....	5.00	5,000.00

2307 lots valant - - - - - \$50,000.00

\$1.00 LE BILLET

S. E. LEFEBVRE, Secrétaire.

Bureau : No 19, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

A. PRUD'HOMME & FRERES

Importateurs de Ferronneries, Peintures, Vitres, Huiles, Vernis. Fil Barbelé une spécialité. En Gros et en Détail.

1940, RUE NOTRE-DAME, 1940

Enseigne du Godendard Doré,

MONTREAL.

GEO. H. L'ABBE & CIE

453, 455, rue St-Jacques,

131, 133, 135, rue Inspecteur.

EN GROS.

MANUFACTURIERS DE

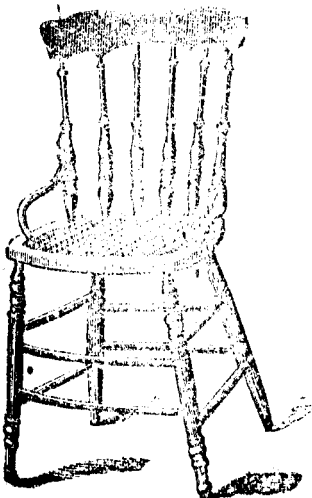
Toutes sortes de Chaises en Bois, en Canne et Perforees, ainsi que Bancs.

NOUS TENONS EN STOCK CONSTAMMENT:

De 50,000 a 60,000 Chaises,

OUVRAGE GARANTI

PRIX LES PLUS BAS.



JOS. ROBERT & FILS

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE
MANUFACTURIERS DE
PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :

BANCS D'ÉGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MAINS :

PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.

TELEPHONE 879 B.

107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.

ETABLIE EN 1825.
DE EDIMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances subsistantes, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000
Bonus distribués, \$22,000,000. W. M. RAMSAY, gérant.

C. S. GAGNIER

PEINTRE DECORATEUR
TAPISSIER

No 24 RUE VITRE No 24
MONTREAL.

ETABLIE EN 1850.

A. HURTEAU & FRERE,

MARCHANDS de BOIS de SCIAGE

92, RUE SANGUINET, MONTREAL.

CLOS } Coin des rues Sanguinet et Dorchester.
TELEPHONE No. 106.
Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.
TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSEREAU

PLOMBIER, FERBLANTIER
Poseur d'Appareils à Eau Chaud
de, Couvertures, Etc.

No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO MARCHAND DE FER

En Gros et en Détail

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Églises,
Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,
Meubliers, etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.